

ART 1. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre du vide grenier (ceci sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte), ou qui ne respecterait pas l'emplacement mis à leur disposition.

ART 2. Aucune vente d'armes à feu en état de marche, de pétards, et de nourriture (gâteaux, confiseries, boissons etc..) ne sera autorisée.

ART 3. En dehors des emplacements réservés. Il sera interdit d'ajouter des tables ou autre. Les exposants devront laisser leur stand dans un état de propreté parfait. Nous ne possédons pas de local poubelle et n'accepterons aucune poubelle.

ART 4. Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement même en cas d'intempéries. Les emplacements non utilisés après 9H pourront être reloués à toute autre personne remplissant les conditions nécessaires.

ART 5. Une pièce d'identité vous sera demandée à l'entrée du vide grenier afin de vérifier les identités.